063-246301097-20210408-20210408_03-DE

Regu le 13/04/2021

CCEDA CC08/04/2021 (03)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 08 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 02 avril 2021, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

M. Bruno BOSLOUP
Mme Bernadette RIOS
M. Thierry TISSERAND
Mme Isabelle GROUIEC
Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Cédric DAUDUIT
Mme Patricia LACHAMP
Mme Nicole BOUCHERAT
M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Michelle CIERGE
M. René BROUSSE
M. Bernard FRASIAK
Mme Séverine VIAL
Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

<u>Etaient représentés (procuration)</u>:

Mme Agnès TARTRY-LAVEST (à Mme Sylvie EXBRAYAT)

M. Yannick DUPOUÉ (à Mme Josiane HUGUET)

Etaient absents:

M. Patrick GIRAUDM. Alain COSSONM. Florent MONEYRONM. Antoine LUCAS

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivé en cours de séance à compter de l'OJ n° 02 M. Bruno BOSLOUP

- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet: VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2021 (CFE, TFNB, TFB)

AR PREFECTURE

063-246301097-20210408-20210408_03-DE

Regu le 13/04/2021

CCEDA CC08/04/2021 (03)

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2021 (CFE, TFNB, TFB)

Madame la Présidente précise que pour conserver un niveau de fiscalité stable, il convient de voter les mêmes taux que ceux votés en 2021 par la CCEDA. En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, la CCEDA a la possibilité du fait de son passage en fiscalité mixte de voter un taux additionnel égal ou supérieur à 0.

Elle précise que suite à la suppression de la taxe d'habitation, l'Assemblée n'a pas de taux de taxe d'habitation à voter. Cette suppression est compensée par l'Etat au compte budgétaire 7382 « Fraction de TVA nationale ». La collectivité continue cependant à percevoir la taxe d'habitation relative aux résidences secondaires ; le taux est figé pour 2021 et 2022, l'Assemblée revotera un taux à partir de 2023.

Après avis du bureau, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

be de voter les taux de taxes suivants pour 2021 :

Taxe	Taux 2020
Contribution foncière des entreprises (CFE)	23.74 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	4.55%
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	0

➤ Il n'y pas de taux mis en réserve

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le vote des taux de fiscalité pour 2021 comme proposé ci-dessus, à l'unanimité

......VOIX CONTRE
.....ABSTENTION
31 VOIX POUR

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 14 avril 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.